

1	Tony Estanguet au Figaro : «La France a tout pour organiser des Jeux incroyables»	1
2	Le chômage repart légèrement à la baisse en juin	3
3	Le transport public s'intéresse à la trottinette et au gyropode	5
4	GM&S : les salariés disent encore "réfléchir" aux repreneurs potentiels	6
5	Après une année noire, les céréaliers retrouvent le sourire	7
6	La guerre du vin entre l'Espagne et la France a baissé de quelques degrés	8
7	Pierre Gattaz : «Sur le Code du travail, nous ne voulons pas d'une réformette»	9
8	Réforme du Code du travail : les syndicats affichent leurs «lignes rouges»	11
9	Droit à l'erreur : ce que l'on sait du texte.....	13
10	L'argent des députés ne fait pas leur bonheur	14
11	Castaner sur la baisse de l'APL : «J'assume cette mesure qui peut paraître brutale»	16
12	Libye, crise migratoire, STX: le torchon brûle entre Rome et Paris	19
13	Démocrates et républicains font front commun contre Trump	20
14	Enquête sur l'affaire russe: le clan Trump assiégé.....	22

::: ILE-DE-FRANCE

LE FIGARO – 26/07/2017

1 Tony Estanguet au Figaro : «La France a tout pour organiser des Jeux incroyables»



Le patron de la candidature parisienne se dit optimiste sur les chances de la capitale d'être retenue pour 2024 et sur sa capacité à «marquer des générations» avec des JO innovants.

«On sent qu'on est dans le match et que cela prend forme, donc il ne faut rien lâcher.» Tony Estanguet se confie au *Figaro* deux semaines après la décision du CIO d'attribuer les Jeux de 2024 et 2028 à Paris et Los Angeles. Alors que les négociations entre les deux villes et le CIO battent leur plein, le coprésident de la candidature se montre optimiste sur les chances d'un accord attribuant les Jeux à la Ville Lumière en 2024 et à la Cité des Anges en 2028.

LE FIGARO. – Alors où en sont les négociations avec Los Angeles et le CIO ?

Tony ESTANGUET. – Je suis assez confiant. On est reparti de Lausanne conforté dans notre capacité à convaincre le Comité international olympique que Paris est le bon partenaire pour les Jeux de 2024. Et on a senti que c'est quelque chose d'envisageable. Il y a des échanges en ce moment entre le CIO et Los Angeles pour 2028. On n'est pas en première ligne mais on a des échos positifs. On attend. Et on n'oublie pas qu'en cas d'échec (*pour se répartir les Jeux avec Los Angeles*), il peut y avoir un vote le 13 septembre (à Lima) pour attribuer les seuls Jeux de 2024.

Donc on ne relâche pas la pression. On n'est pas en vacances. On en prendra plus tard. J'ai déjà bloqué deux semaines à la Toussaint. Elles feront du bien après deux années particulières (*rires*).

Pourquoi Paris reste campé sur 2024 et pas 2028 ?

Il y a plusieurs raisons à cela. Paris se relançant dans une candidature pour la quatrième fois, on a essayé de corriger nos erreurs passées et on a tout mis dans notre projet, on n'a fait aucun compromis. On a proposé un projet très fort, notamment pour les athlètes. Et on sait qu'il n'est pas faisable techniquement pour 2028 (*notamment la disponibilité des terrains devant accueillir le village olympique*). La deuxième raison, c'est que le CIO a besoin de revenir en Europe et économiquement c'est intéressant pour lui en 2024. La troisième raison, c'est qu'on fêtera en 2024 le centenaire des Jeux de 1924 à Paris. Enfin on a l'impression que c'est le bon moment aujourd'hui pour organiser les Jeux en France, dans la mesure où il y a une dynamique forte avec l'État, la ville, la région et le mouvement sportif. Tous ces acteurs sont unis avec un bon soutien populaire. En 2028, on ne sait pas si ce sera toujours le cas.

On entend dire que les Américains pourraient rapidement annoncer qu'ils sont partants pour 2028. Pourquoi serait-ce une bonne solution pour eux ?

Je pense qu'ils sont assez pragmatiques et se disent qu'il y a un risque pour eux de ne rien avoir si un accord n'est pas trouvé et que les membres du CIO votent seulement pour 2024.

Cela veut dire que vous pensez être devant s'il y avait finalement ce vote à Lima ?

Oui, je le pense. En tout cas, c'est notre stratégie depuis toujours, de garder la pression, de montrer quel que soit le scénario qu'on est capable de gagner pour 2024. Il faut qu'on soit en position de force. Lorsque Los Angeles se sera positionné pour 2028, ce sera pour nous une avancée importante. Mais tant que la décision ne sera pas officielle, rien n'est fait pour moi. Il peut toujours se passer quelque chose.

Êtes-vous confiant ?

Oui, je suis assez optimiste sur le fait d'obtenir un accord. On sent qu'il y a une envie politique et dans les deux équipes de candidature d'y arriver. Sur l'ordre 2024-2028, j'ai l'impression qu'on est bien placé mais il faut se méfier, ce n'est pas la première fois que Paris a de bons retours et est favori pour obtenir les Jeux. C'est pour cela qu'il faut rester concentré et actif. On continue à faire des relations internationales, à communiquer, à travailler pour avancer.

Emmanuel Macron a joué un rôle important sur cette fin de campagne...

Il a énormément apporté. Sa contribution depuis son élection a été très importante. Il a reçu la commission d'évaluation juste après son intronisation, il a pris le temps de se déplacer à Lausanne et a délivré un message fort au CIO, en maîtrisant son sujet et en étant très impactant dans les séquences média. Son implication donne une dimension nationale au projet et se situe dans la continuité de l'engagement de François Hollande et de Nicolas Sarkozy. Pour nous, c'est important de montrer au CIO qu'il y a une continuité dans l'engagement de l'État français. Ce dossier n'est pas juste lié à une personne ou à un parti. On sent qu'il y a une vraie volonté d'accueillir les Jeux dans ce pays et que la France mettra tout en œuvre pour qu'ils soient un succès. Nous avons tout dans ce pays pour organiser des Jeux incroyables.

Votre souhait depuis le début de la candidature, c'est de mettre les politiques derrière les sportifs. À Lausanne, Emmanuel Macron était en première ligne...

Le président de la République a rappelé au CIO que c'est le mouvement sportif qui a lancé cette candidature, a construit le projet. Et il a loué notre engagement. C'est mieux que ce soit lui qui le dise que nous. Et il ne s'est pas mis en avant et a au contraire répété qu'il était là en soutien du mouvement sportif. Lui, comme les autres politiques, ont été très humbles sur leur contribution.

En cas de succès pour 2024, vous serez l'un des grands vainqueurs de cette aventure. Un triomphe de plus après vos trois titres olympiques...

Cela aura été une sacrée aventure, dont je ne serai certainement pas le vainqueur. J'y ai participé avec l'objectif de gagner. J'y ai toujours cru. Et je me suis éclaté. J'ai énormément appris. L'une de mes plus grandes fiertés, c'est d'avoir réussi à fédérer et mobiliser autant d'athlètes et d'avoir envoyé ce message: «*Oui, les sportifs sont capables d'être porteurs de ce genre de projet.*»

On sent chez vous une satisfaction certaine...

Oui, j'ai la banane, je suis super heureux de tout ce que l'on a réalisé. On a su fédérer des acteurs publics et privés, il y a des grandes entreprises derrière notre projet mais aussi des ONG, comme WWF et l'Unicef. Cela montre le pouvoir du sport et des Jeux. Ma vie a tourné autour des Jeux. Et je suis heureux de réussir à rendre ce qu'ils m'ont donné. Mon expérience m'aide pour guider, orienter, convaincre. Quand tu as été athlète de haut niveau, tu n'as qu'une peur, c'est de disparaître et que tout ce que tu as fait n'ait pas d'utilité. Et là, j'ai l'impression d'être utile.

Vous êtes fier du travail effectué depuis 2013?

Un travail incroyable a été effectué pour ce projet qui est enrichi de la force et de la diversité du sport français. On peut être fier de ce qui a été fait mais ce n'est rien par rapport à ce qui nous attend. L'objectif, c'est de gagner et d'organiser des Jeux qui feront date, qui auront du sens et marqueront ce pays et des générations. Je pense qu'on peut aller beaucoup plus loin que ce qui a été fait en France autour du sport. Avec les Jeux, nous voulons vraiment développer la pratique du sport et montrer qu'il est une composante essentielle de la société française.

Quelle sera votre recette pour que les Jeux à Paris soient réussis ?

L'ingrédient essentiel sera le partage. Je crois énormément à l'engagement humain. Il faut qu'on arrive à organiser des Jeux utiles, où on embarque les gens, où tout le monde vit des émotions incroyables. Et après qu'ils laissent un héritage. Tout passera par le partage et par la transparence. Tout en restant fidèles à nos valeurs. Et on aura besoin de tout le monde, du soutien des politiques, des partenaires privés et surtout de la population française...

Martin Couturié

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 26/07/2017

2 Le chômage repart légèrement à la baisse en juin



Le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé dans le mois a diminué de 10.900 en juin, selon les chiffres publiés par le ministère du Travail ce mardi. Il avait augmenté de plus de 20.000 en mai.

Les chiffres du chômage continuent de faire du « Yoyo ». Selon les statistiques publiées ce mardi par le ministère du Travail, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire n'ayant pas du tout travaillé dans le mois, a diminué de 10.900 en juin en France métropolitaine pour revenir à 3.483.200 et s'éloigner du seuil symbolique des 3,5 millions frôlé le mois précédent hors DOM. C'est évidemment une bonne nouvelle. Mais cela ne représente que la moitié de la progression enregistrée le mois précédent et un nouveau signe de la persistance des incertitudes. En mars, les chiffres avaient monté avant de redescendre en avril.

L'inversion de la courbe chère au prédécesseur d'Emmanuel Macron à l'Élysée n'est pas encore acquise, même si, sur un an, le nombre de chômeurs de catégorie A a baissé de 1 %. La comparaison avec la première moitié de 2016 ne pousse d'ailleurs pas à l'optimisme : sur les six premiers mois de l'an dernier, cet indicateur avait baissé alors qu'il a progressé au premier semestre de 2017.

Si l'on intègre les chômeurs ayant travaillé dans le mois (catégories B et C), le chiffre de juin n'a pas été mauvais : il est quasiment resté stable (+1.800 portant le total à 5.562.600). Dans les phases de reprise, lorsque les chômeurs sans activité sont moins nombreux, la reprise temporaire et/ou partielle d'activité tout en restant inscrit à Pôle emploi peut jouer un rôle de sas. Cela pourrait y avoir contribué et doit être pris en compte dans l'interprétation de l'importante progression du nombre de chômeurs de catégorie A, B et C sur trois mois : il a augmenté de près de 60.000.

Le chômage de longue durée progresse toujours

Point positif, l'éclaircie constatée en juin sur le chômage sans aucune activité a profité particulièrement aux jeunes, même si c'est à un rythme moindre que jusqu'à l'automne 2016. La situation a été a contrario défavorable aux seniors.

Le chômage de longue durée a continué pour sa part à progresser, sur un mois, sur trois mois comme sur un an. 2.443.900 personnes étaient au chômage depuis plus d'un an (un chiffre qui englobe chômeurs sans activité et chômeurs ayant travaillé dans le mois). C'est certes quelque 35.000 de moins que le record de février 2016, mais on est au même niveau qu'en juin 2016, très loin au dessus du plancher de moins de 1 million atteint mi-2008. On comprend que l'exécutif ait décidé d'accorder une rallonge budgétaire au ministère du travail pour les contrats aidés.

Un rendez-vous trimestriel

Après avoir baissé en mai, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un à deux ans a en outre recommencé à progresser. Celui des personnes à Pôle emploi depuis deux à trois ans a un peu baissé et celui des trois ans et plus s'est stabilisé.

Muriel Pénicaud, a ce mois-ci encore refusé de s'exprimer sur les statistiques publiées. « *Tous les experts disent qu'ils ne sont pas fiables techniquement* », a répété la ministre du travail ce mardi sur France 2. Peu après sa nomination, elle avait prévenu qu'elle comptait instaurer un rendez-vous trimestriel traitant des différentes données concernant l'emploi et le marché du travail. Elle a annoncé que cela démarrera fin août.

Leïla de Comarmond

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 26/07/2017

3 Le transport public s'intéresse à la trottinette et au gyropode



La trottinette pourrait faciliter le trajet du « dernier kilomètre » ou rendre l'accès aux transports en commun plus rapide.

La « micromobilité » se développe dans les villes.

Les opérateurs de transports en commun veulent lui faire une place dans leur offre.

Après les trains, les autocars et le covoiturage, la SNCF s'intéresse à un nouveau moyen de locomotion. L'entreprise publique a inauguré, début juillet, sa première borne de trottinettes en libre-service, sur le parvis de la gare du RER D, à Saint-Denis avec les agents de la SNCF comme cobayes. Cette borne sera ouverte au public le 28 août, jusqu'à la fin novembre.

Les habitants de la banlieue sud ont eux aussi droit à leur expérimentation : à Châtillon et à Montrouge, quarante trottinettes connectées ont été mises à disposition par la Société du Grand Paris et Ile-de-France Mobilités, le bras armé de la région francilienne en matière de transports. Les quinze premières minutes de course sont gratuites et il en coûte ensuite 1 euro pour les deux heures suivantes.

Ces initiatives peuvent paraître anecdotiques. Elles sont pourtant symptomatiques de la place qu'entendent donner les professionnels du transport public à ce qu'ils appellent dans leur jargon la « micromobilité ». Un phénomène en plein essor : sur les trottoirs ou les pistes cyclables, il est difficile de manquer ces personnes de tout âge se déplaçant en trottinette, sur des gyropodes, des monoroues électriques, des draisiennes et des planches à rouler électriques. Et les opérateurs de transports en commun n'y voient pas une concurrence, mais des opportunités pour faciliter le trajet du « dernier kilomètre », entre les lignes de transport en commun et le lieu de travail ou le domicile.

Dans cet esprit, la SNCF s'est associée avec Autonomy, un Salon dédié aux mobilités urbaines, pour transformer la gare de l'Est en « *hub de mobilité* » à partir de début 2018. « *La micromobilité pourrait être une solution mise en place pour éviter la congestion dans les gares où il y a beaucoup de monde* », plaide Ross Douglas, le fondateur d'Autonomy. Patrick Ropert, patron de SNCF Gares & Connexions, estime de son côté que ces initiatives doivent « *rendre le trajet jusqu'à la gare ou depuis la gare plus facile, plus accessible et plus plaisant* ».

Respect du cahier des charges

Transdev, transport public, s'intéresse également au sujet. « *Le groupe se focalise sur le développement de la trottinette puisqu'elle répond aux critères du cahier des charges : elle pèse moins de 10 kilos, elle est peu encombrante et elle est transportable dans le bus* », explique Bernard Gouy, directeur de Veloway Proxiway, la filiale du groupe spécialisée dans ces questions. La mise en place de trottinettes en libre-service ou en location de longue durée fait à présent partie intégrante des réponses de Transdev aux appels d'offres des collectivités qui sont sensibles au sujet de la micromobilité.

La « patinette » est donc pour le moment le moyen de transport privilégié par les acteurs du secteur dans leur volonté de structurer une offre de micromobilité. La RATP semble par contre peu encline à favoriser son usage sur le réseau du métro parisien, puisque le fait de circuler dans ses couloirs en trottinette est punissable d'une amende de 60 euros...

4 **GM&S : les salariés disent encore "réfléchir" aux repreneurs potentiels**



Lundi, le tribunal de commerce de Poitiers a prolongé d'une semaine l'activité de GM&S, en liquidation depuis le 30 juin, et doit statuer le 31 juillet sur l'offre de reprise de GMD.

Les salariés de l'équipementier automobile creusois en liquidation GM&S Industry, ont affirmé mardi qu'ils prendraient le temps de "réfléchir" à l'offre de reprise partielle, mais se sont dit disposés à rencontrer jeudi le repreneur potentiel.

"Le ministère de l'Economie, il n'est pas à notre place", a déclaré à la presse Yann Augras, délégué CGT, à l'issue d'une assemblée générale avec plus de 150 salariés sur le site de La Souterraine (Creuse). "Ce ne sont pas demain toutes les équipes de Griveaux et de Le Maire qui vont être licenciées !"

Il réagissait à l'appel lancé lundi soir par Bruno Le Maire à "*considérer favorablement*" la proposition de reprise de l'emboutisseur GMD, une acceptation qui constitue désormais "*la dernière condition suspensive*" à la reprise du site, selon Bercy

"Pour l'instant on réfléchit. On verra s'il y a acceptation ou pas de la reprise de 120 salariés" sur 277, a ajouté M. Augras, secrétaire du Comité d'entreprise. "Il n'y a pas à précipiter les choses, on va les faire tranquillement et avec un maximum (d'esprit de) construction."

Prêts à rencontrer le repreneur

S'agissant de la venue sur site, annoncée par Bercy pour jeudi, d'Alain Martineau, Pdg de GMD à la reprise, les syndicalistes ont accueilli favorablement l'idée mais sans évoquer de préalable, estimant que "*c'est à lui de voir s'il doit venir ou pas (...) nous, on est là*".

"A un moment donné, c'est le seul repreneur, il faut bien qu'on l'accueille, il faut bien qu'on discute de l'offre", a déclaré Jean-Marc Ducourtioux, autre délégué CGT des GM&S.

Il a toutefois souligné "*qu'il faudra que les salariés votent*" sur le projet de reprise, et "*qu'il y aura une majorité, oui ou non. On ne peut pas être unanime avec plus de 150 gars laissés sur le tas*".

Les salariés devaient encore se concerter mardi sur des actions sur les jours à venir, sur des sites éloignés ou proches de La Souterraine, sachant qu'ils auraient à y être jeudi pour une visite du repreneur.

Lundi, le tribunal de commerce de Poitiers a prolongé d'une semaine l'activité de GM&S, en liquidation depuis le 30 juin, et doit statuer le 31 juillet sur l'offre de reprise de GMD, qui ne conserverait 120 des 277 emplois de l'équipementier, deuxième employeur privé de Creuse. Les salariés ont assuré qu'il iraient en nombre à Poitiers pour l'audience.

5 Après une année noire, les céréaliers retrouvent le sourire



Près de 36 millions de tonnes de blé devraient être récoltées en France en 2017. Soit 30% de plus que l'an dernier.

Les dernières moissonneuses-batteuses sont encore dans les champs. Mais l'essentiel de la moisson de blé est engrangé. Une récolte qui se termine en avance par rapport au calendrier habituel. Et qui redonne le sourire à beaucoup de céréaliers. Ou en tout cas à la filière céréalière dans son ensemble.

Même si le bilan n'est pas définitif, on s'achemine vers « *un rendement moyen de 70 à 71 quintaux de l'hectare, soit dans la moyenne des cinq dernières années* », affirme Rémi Haquin, président du conseil spécialisé de la filière céréalière de l'organisme public FranceAgriMer. Un résultat, en volume, qualifié donc de « moyen » par Philippe Pinta, président de l'AGPB (Association générale des producteurs de blé).

Mais il est à nuancer. « *On constate une très grande hétérogénéité entre régions, voire entre exploitations voisines avec des rendements variant de 40 à 100 quintaux l'hectare* », explique M. Haquin. Là où les sols se dessèchent vite, les cultures ont souffert. La Lorraine, la Bourgogne, comme la Haute-Marne, ont été particulièrement touchées.

Un grain de bonne qualité

Il est vrai que le soulagement de la filière intervient après des moments de grande inquiétude. La sécheresse du printemps a coupé quelques épis. Surtout, raconte M. Haquin : « *Nous avons eu très peur en juin avec les fortes chaleurs. L'état des cultures était toutefois suffisamment avancé pour absorber le choc* ».

Mais le véritable motif de satisfaction n'est autre que la qualité du grain. Et là, le satisfecit est général. Il n'est pas humide, gage d'une bonne capacité de conservation. Son poids volumique est tel qu'il réduira les coûts de transport. Enfin « *le taux de protéine est élevé. Il est supérieur à 12 %. Sur mon exploitation, il atteint même 13 %, du jamais-vu* », se réjouit M. Pinta. Un paramètre-clé pour satisfaire les boulangers, mais aussi les marchés étrangers. En particulier pour répondre aux cahiers des charges des pays du Maghreb, premier bassin d'exportation du blé français, qui exigent des taux de protéines supérieurs à 11,5 %.

Globalement, les céréaliers français devraient engranger cette année près de 36 millions de tonnes de blé. **Rien de comparable à 2016**, qui restera dans les mémoires comme une année noire. La récolte de blé était tombée à 27,6 millions de tonnes et la qualité du grain n'était pas non plus au rendez-vous. Le choc avait été d'autant plus rude que l'année précédente était celle de tous les records avec un volume historique de 41 millions de tonnes. A cette contre-performance culturelle, commune à quasiment l'ensemble des céréales, s'étaient ajoutés des prix bas. Résultat, la filière céréalière a vu s'envoler près de 3,5 milliards d'euros en 2016 par rapport à 2015, contribuant à la baisse de 6,6 % de la valeur de la production agricole française, estimée au total à 69,5 milliards d'euros. Sachant que les céréales ont représenté 11 % de ce montant.

Une inconnue de taille : le prix

Cette année, le soulagement est donc de mise sauf dans les régions touchées pour la deuxième année d'affilée. D'autant que la récolte d'orge est très favorable en volume, en progression de 17 % par rapport à 2015 à plus de 12 millions de tonnes, de même que celle de blé dur, estimée à 2 millions de tonnes, en hausse de 20 %.

Reste une inconnue de taille : le prix. Les regards sont donc tournés vers les marchés mondiaux. Le cours du blé s'est échauffé fin juin alors que les bulletins météo annonçaient une sécheresse persistante dans le grenier à blé américain à une période charnière pour le devenir de l'épi. A Paris, la tonne de blé a dépassé, mi-juillet, le seuil des 180 euros. Un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis un an. Mais l'annonce de pluies bienfaisantes pour les cultures outre-Atlantique et la publication des statistiques du ministère de l'agriculture américain ont refroidi les ardeurs. Ce dernier estime que les stocks de blé au niveau mondial resteront quasiment inchangés à 260 millions de tonnes. C'est le poids des excellentes récoltes mondiales qui continuent à peser sur les cours. Lundi 24 juillet, le cours du blé a continué à se replier, terminant la séance à 169 euros la tonne sur la place de Paris. « *Le compte n'y est pas pour boucher le trou de l'année dernière* », estime M. Pinta. « *Cela fait du 150 euros la tonne sortie ferme, il faudrait au moins 10 euros de plus* », affirme M. Haquin. Les céréaliers français espèrent bien une remontée des cours pour vendre au mieux une récolte de qualité.

Laurence Girard

LE MONDE – 26/07/2017

6 La guerre du vin entre l'Espagne et la France a baissé de quelques degrés



Mardi, les ministres français et espagnol de l'agriculture se sont rencontrés pour évoquer, notamment, les relations tendues entre viticulteurs des deux pays.

Les ministres de l'agriculture français et espagnols se sont rencontrés mardi 25 juillet à Paris pour tenter de faire baisser la tension entre les deux pays sur la question viticole. Dans la foulée, un comité mixte France-Espagne consacré au vin, dont la création avait été annoncée le 24 mai, s'est réuni. Depuis cette annonce, le conflit entre les deux voisins s'était quelque peu apaisé sans attendre les travaux de ce comité.

« *En 2016, on a eu un afflux de vin espagnol à bas prix, c'est moins vrai aujourd'hui* », estime Samuel Masse, président des Jeunes agriculteurs (JA) de l'Hérault. En 2016, selon Jérôme Despey, président de la filière vin au sein de l'organisme public FranceAgrimer, « *nous avons importé 7,6 millions d'hectolitres dont 5,4 millions d'hectos en provenance d'Espagne* ». Un record historique. Avec des prix tirés vers le bas. Ces vins sans indication géographique ni mention de cépage se sont parfois négociés près du seuil des 35 centimes le litre.

De quoi faire monter la fièvre dans le Sud de la France. Pendant près d'un an, des actions pour dénoncer cette concurrence low cost se sont multipliées dans l'Aude, le Gard, l'Hérault et les

Pyrénées-Atlantiques. Une région viticole qui a parfois du mal à valoriser ses volumes importants. Sous la bannière du Comité d'action viticole (CAV), des commandos se sont attaqués à des négociants déversant des flots de vins. Des camions espagnols ont aussi été pris à partie. Des viticulteurs membres de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et des JA ont également visité des supermarchés pour dénoncer l'étiquetage des vins en provenance d'Espagne. D'où les crispations entre les gouvernements des deux pays.

Pratiques litigieuses

« L'Espagne s'est retrouvée avec un surplus qu'elle a voulu écouler. Nous n'avons rien contre l'exportation. Mais nous retrouvions dans les rayons des supermarchés des vins espagnols embouteillés en France et vendus sous des marques françaises comme Cambras ou Vieux Papes sans que l'origine du vin soit clairement identifiée. Il y avait même de la fraude à l'affichage avec des étiquettes indiquant vin de Pays d'Oc », raconte M. Masse. Les actions ont donc aussi contribué à dénoncer les pratiques litigieuses de la grande distribution, à les faire cesser et à obtenir plus de transparence dans les linéaires.

Depuis la fin du printemps, la situation en Espagne a évolué. *« Les transactions se font autour de 50 à 60 centimes le litre. Avec les aléas climatiques, la sécheresse, le gel et la grêle, la sortie de récolte espagnole devrait être moindre cette année »,* estime M. Despey. La France, elle aussi, n'a pas été épargnée par les intempéries, qui s'attend à une vendange « historiquement basse ». Selon les données publiées par le ministère de l'agriculture, la récolte 2017 devrait se limiter à 37,6 millions d'hectolitres en chute de 17 % par rapport à 2016.

La situation s'est-elle améliorée pour autant dans les vignobles de l'Occitanie ? *« Il y a des stocks importants. La situation reste délicate »,* affirme M. Despey. Et selon M. Masse : *« Maintenant c'est l'Italie qui écoule en France sa surproduction... »*

Laurence Girard

::: SOCIAL

LE FIGARO – 26/07/2017

7 Pierre Gattaz : « Sur le Code du travail, nous ne voulons pas d'une réformette »



INTERVIEW - Pour le président du Medef, la réforme à venir du Code du travail est cruciale pour rétablir la confiance, notamment des investisseurs, et enrayer le déclin de la France.

Autant Pierre Gattaz se dit satisfait des évolutions envisagées pour renforcer le rôle de négociation au niveau des branches et des entreprises, autant le patron des patrons pose des conditions très précises sur les autres points sensibles de la réforme à venir. À savoir sur le pouvoir de négociation accordé aux élus non délégués syndicaux dans les entreprises - [un point de blocage pour les syndicats](#) - et sur les niveaux de plancher et plafond des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif.

LE FIGARO. - Tous les indicateurs économiques semblent être repassés dans le vert, et un président probusiness, qui veut réformer la France, a été élu. Le patron des patrons que vous êtes doit donc être content et optimiste pour les mois à venir?

Pierre GATTAZ. - Par rapport aux quatre dernières années, la France va mieux. Mais la reprise reste plus fragile que chez nos voisins. L'élection d'Emmanuel Macron a redonné beaucoup d'espoir. [On nous regarde maintenant différemment à l'étranger](#), et l'alignement des planètes est, il est vrai, propice à un regain de croissance et à une accélération des créations d'emploi. Il faut consolider ce redémarrage en réformant la France le plus vite possible. C'est essentiel pour redonner de l'attractivité et enrayer notre lent déclin. Il faut bien avoir conscience que notre PIB par habitant s'est dégradé ces quinze dernières années, par rapport à la plupart de nos voisins, à commencer par l'Allemagne. Notre PIB par habitant représentait 106% de la moyenne de l'OCDE en 2000, contre 98 % l'an dernier. On doit absolument corriger le tir.

Aujourd'hui, la priorité est [cette réforme du Code du travail](#) que tout le monde attend. Pour être efficace, notre droit du travail doit être simple et facile à comprendre pour les entrepreneurs, les salariés et les investisseurs. C'est important pour redonner confiance aux patrons de PME et de TPE afin qu'ils créent de l'emploi, aux investisseurs étrangers pour qu'ils décident d'installer des usines dans l'Hexagone et aux salariés pour qu'ils comprennent enfin le Code du travail. C'est crucial car il en va de l'attractivité du pays.

Vous avez fait le bilan mardi matin, avec Édouard Philippe et Muriel Pénicaud, de la première phase de concertation sur la loi travail. Vous êtes toujours aussi positif sur la réforme?

Sur la forme, notre sentiment est que ces réunions ont été importantes et se sont déroulées correctement. Maintenant, il faut comprendre que cette réforme, qui sera le marqueur du quinquennat d'Emmanuel Macron, doit être ambitieuse. Si elle se transforme en «réformette», la confiance ne sera pas au rendez-vous, pas plus que l'emploi.

Et j'ai aussi indiqué au premier ministre notre inquiétude sur la construction du budget 2018, notamment quant à la transformation du CICE en allègement de charges. Il faut baisser les dépenses publiques pour alléger la fiscalité de toutes les entreprises. Évitions les errements de l'exécutif précédent, qui affichait des baisses globales tout en augmentant la fiscalité sur certains types d'entreprises. Sans une réforme simultanée et ambitieuse du marché du travail et de la fiscalité, nous ne réussirons pas à enclencher une véritable dynamique de création d'emplois.

Entrons dans les détails. Le gouvernement veut donner plus de place à la négociation d'entreprise mais que la branche conserve un rôle important. Cela ne va pas dans votre sens...

Nous aurions aimé avoir plus de liberté au niveau de l'entreprise. Contrairement à ce qui était envisagé au début, le gouvernement souhaite en effet que la branche reste un échelon important dans la négociation. Mais, globalement, nous sommes prêts à accepter le compromis trouvé.

Vous poussez pour le renforcement du dialogue social en entreprise, via la création d'une instance unique de représentation du personnel avec pouvoir de négociation. Pourquoi?

Aujourd'hui, la négociation sociale au sein de l'entreprise ne fonctionne pas. Dans 95 % des cas et en particulier dans les PME/TPE, il n'y a pas de syndicat, et les employeurs ne peuvent pas, par conséquent, négocier. Quant à la procédure de mandatement d'un salarié ou d'un élu par un syndicat, elle n'a jamais donné de résultat. Il faut donc inventer quelque chose de nouveau.

Notre position est claire: nous voulons donner aux salariés la liberté de décider qui peut négocier en leur nom. Et, j'insiste, nous ne faisons pas là d'antisindicalisme. Si nous ne débloquons pas la négociation sociale, nous resterons dans un statu quo mortifère. Si nous n'ouvrons pas la capacité

de négocier à des salariés élus, nous ne réussirons pas à renforcer la négociation d'entreprise et tout ce dont nous discutons depuis deux mois sera nul et non avenu.

Que proposez-vous sur ce point?

Nous voulons que soit mise en place une instance unique regroupant DP, CE et CHSCT. Cette instance aurait également la capacité de négocier des accords. C'est simple: soit il y a des délégués syndicaux qui continuent de négocier au sein de la nouvelle instance, soit il n'y en a pas et les salariés doivent pouvoir conférer aux représentants du personnel la capacité de négocier. Quant aux entreprises dépourvues de représentants du personnel, le dirigeant doit pouvoir passer par un référendum auprès des salariés.

Les syndicats ne semblent pas vouloir abandonner leur monopole de négociation...

Mais les syndicats ont tout à y gagner! Ils vont pouvoir proposer leurs services, et notamment offrir leur conseil et leur formation. C'est une opportunité fabuleuse pour eux de peser davantage au sein de l'entreprise. Si nous parvenons à avoir des syndicats au service des salariés, ce sera une bonne nouvelle pour tout le monde. Voyez le système allemand entre représentants des salariés et des patrons: l'objectif premier est la compétitivité de l'entreprise dans le temps qui conduit à la conciliation des intérêts de tous.

Comment réagissez-vous à l'annonce surprise de Muriel Pénicaud d'augmenter en septembre les indemnités légales de licenciement?

Nous sommes furieux. La ministre a pris cette décision sans prévenir personne, sans doute influencée par les syndicats qui ne cessent de marteler que les indemnités légales chez nous sont parmi les plus faibles en Europe. Ce n'est pas exact, car la France, à la différence de nombre de pays, cumule tout un tas d'indemnités. En plus des indemnités légales, il faut prendre en compte les indemnités supralégales, les indemnités conventionnelles et puis les dommages et intérêts qui sont souvent réclamés devant les prud'hommes en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse et quelquefois d'autres indemnités accordées par le juge.

Justement, l'exécutif veut encadrer ces dommages et intérêts avec un système de plancher et de plafond. Quels niveaux proposez-vous?

L'instauration d'un plafond est cruciale pour les patrons de PME et TPE, qui continuent d'avoir peur d'embaucher en CDI car ils n'ont aucune prévisibilité sur les montants des dommages et intérêts qu'ils devront verser en cas de licenciement jugé sans cause réelle et sérieuse. Sur le principe, ce plafonnement est donc une très bonne chose. Mais tout dépendra du niveau. Nous avons proposé à Muriel Pénicaud de plafonner les dommages et intérêts à 3 mois de salaire tous les cinq ans, dans la limite de 15 mois. Quant au plancher, il représenterait un tiers de ce plafond.

Marc Landré, Gaëtan de Capèle, Anne de Guigné et Manon Malhère

LES ECHOS – 26/07/2017

8 Réforme du Code du travail : les syndicats affichent leurs «lignes

rouges



Jean-Claude Mailly et Michel Beaugas (FO) face à Edouard Philippe et Muriel Penicaud

Le Premier ministre, Edouard Philippe, a reçu ce mardi cinq des huit partenaires sociaux. Il finit son tour de table jeudi.

« *Qu'avez-vous appris de nouveau ?* » « *Aujourd'hui, rien* », a répondu le président du Medef, Pierre Gattaz, à cette question sur le perron de Matignon en sortant de son entretien avec le Premier ministre sur [la réforme du code du travail](#). Les leaders de Force ouvrière comme de la CFDT et de la CPME qui ont rencontré à sa suite Edouard Philippe l'ont confirmé. « *Les mauvaises langues disent que c'est pour montrer qu'il n'est pas hors circuit qu'il nous reçoit* », persiflaient certains partenaires sociaux, soulignant que les rendez-vous avaient été bouclés en dernière minute.

Le « job incroyable » de Pénicaud

Dans l'entourage du chef du gouvernement, on explique au contraire que la série d'entretiens, qui s'achèvera jeudi matin avec la CFTC, l'U2P et la CGC, était prévue et allait de soi. La séquence ayant été ouverte par Edouard Philippe, il était logique qu'il la clôturât. Mais sur la réforme du code du travail, c'est jusqu'à présent la locataire de la rue de Grenelle, Muriel Pénicaud, qui a pris toute la lumière. On souligne en tout cas à l'Elysée la manière dont elle porte la réforme, fait « *un job incroyable, de la politique, une présence bien dosée dans les médias assortis d'un contact permanent avec les leaders patronaux et syndicaux* ».

Reste que les six semaines de concertation auront été menées sans provoquer d'étincelle et que jusqu'à présent, les multiples intervenants sur le dossier au sein de l'exécutif - au-delà du cercle des conseillers sociaux des cabinets concernés - semblent « *travailler main dans la main* », rapporte un acteur patronal. Le secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, suivrait le dossier comme le lait sur le feu.

Refus de voir se développer la négociation sans syndicats

Les rendez-vous de cette semaine auront en tout cas permis aux organisations de salariés de présenter à l'ensemble de l'exécutif leurs « lignes rouges » pour reprendre les termes du leader de FO, Jean-Claude Mailly. « *Elysée, Matignon, Grenelle, on a pu rencontrer en une fois toutes les parties prenantes dans les futurs arbitrages et leur exposer en une fois nos positions* », se félicite un syndicaliste. Le cédétiste Laurent Berger a « parlé cash », insistant sur son refus de voir se développer la négociation sans syndicats. « *Sans renforcement du dialogue social et du syndicalisme en entreprise, nous nous opposerons à cette réforme* », a-t-il averti. Alors que le président de la CPME, François Asselin, a au contraire demandé à pouvoir négocier dans les entreprises en se passant des organisations de salariés.

« *On ne peut accepter une baisse du plancher des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif à un mois* », a affirmé de son côté Jean-Claude Mailly. « *Si [le Premier ministre] ne veut pas une coalition des mécontentements, il faut qu'il entende [les syndicats] et surtout qu'il nous écoute* », a-t-il affirmé, en [pleine polémique sur les APL](#) et alors que la popularité de l'exécutif est en baisse. Cette déclaration intervient sur fond de mobilisation déjà annoncée par la CGT pour le 12 septembre avant une autre le 23 de la France insoumise. Reçu à Matignon lundi, le numéro un de

la centrale de Montreuil, Philippe Martinez, avait la veille saisi l'occasion de « réaffirmer [son] opposition à 99% » des pistes envisagées par l'exécutif et appelé les salariés à se mobiliser.

Le patronat impatient

Du côté patronal, l'heure n'était pas à créer la polémique car, comme l'a expliqué Pierre Gattaz, les ordonnances en préparation sont « *une réforme essentielle pour le pays* » attendue par les entreprises « *avec une grande impatience* ». Le leader patronal est discret ces derniers temps, mais le président de la commission sociale de l'organisation, Alexandre Saubot, est très actif en coulisse.

Leïla de Comarmond

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 26/07/2017

9 Droit à l'erreur : ce que l'on sait du texte



L'article premier du projet de loi consacre un « droit à l'erreur » qui devrait s'appliquer à toute l'administration.

Ainsi une mauvaise déclaration et/ou une déclaration incomplète ne sera pas sanctionnée la première fois si la mauvaise foi n'est pas prouvée.

Le gouvernement a été contraint de reporter à la rentrée la présentation de ce projet de loi. Emmanuel Macron en avait fait un marqueur de sa campagne, créant de fortes attentes chez les chefs d'entreprise.

Le texte devrait comporter trois blocs : le droit à l'erreur, la surtransposition et la simplification administrative.

Le gouvernement voulait aller vite. Tellement vite qu'il a dû repousser la présentation du projet de loi sur le droit à l'erreur à la rentrée, alors que cela était prévu pour cette semaine. Initialement, le projet devait même être présenté en juin. La rédaction du texte, faite dans la précipitation, n'a, semble-t-il, pas été jugée suffisamment solide pour tenir les engagements du calendrier initial. Il faut dire que les attentes sur ce dossier sont fortes, notamment chez les chefs d'entreprise. Car c'était un des marqueurs de la campagne d'Emmanuel Macron.

La philosophie du texte est connue : l'administration doit passer d'une culture du contrôle à une culture de l'accompagnement et du conseil. Tout dirigeant ou presque a en effet une histoire ubuesque de contrôle de l'Urssaf ou du fisc à raconter, qui peut faire parfois sourire, parfois pleurer, mais qui, dans tous les cas, montre parfaitement que la « relation de confiance » des entrepreneurs avec l'administration est tout sauf une réalité.

Tel que le texte est aujourd'hui rédigé, l'article premier du projet de loi consacre un « droit à l'erreur » qui a vocation à s'appliquer de manière transversale à toute l'administration. Le principe est simple : une personne qui établit une mauvaise déclaration et/ou une déclaration incomplète ne se fera pas sanctionner la première fois, si elle est de bonne foi. C'est à l'administration de prouver que la personne est de mauvaise foi, selon le principe de l'inversion de la charge de la preuve. Si

l'oubli ou la fausse déclaration est répété dans le temps, la bonne foi ne peut naturellement plus être invoquée. Attention tout de même : ce droit à l'erreur évite la sanction pécuniaire, mais les intérêts de retard sont tout de même appliqués. Ils seront toutefois divisés par deux, passant ainsi de 4,8 % à 2,4 %. Une règle qui vaudra aussi pour l'Etat lorsque celui-ci est redevable d'intérêts de retard vis-à-vis d'une entreprise ou d'un particulier.

Ce droit à l'erreur concerne toutes les procédures déclaratives. Pour le moment, le ministère des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat s'est focalisé sur les déclarations qui concernent les administrations de son ressort direct (Douanes, Trésor public et Urssaf), mais le texte a vocation à s'appliquer, à terme, aux autres administrations (Direction générale du travail notamment). Le gouvernement a pris soin, dès le départ, d'exclure de son champ toutes les sanctions pénales, et tout ce qui ressort de la santé et de la sécurité. Un système de médiation au niveau des Urssaf sera ainsi mis en place, sans que l'on sache toutefois quelle sera sa **valeur ajoutée** par rapport aux commissions de **recours** amiable qui existent déjà.

Excès normatifs combattus

Au-delà de ce premier bloc, le texte de loi comprend deux autres parties. L'une prévoit d'interdire purement et simplement la surtransposition de directives européennes dans le droit national. Le principe concerne à la fois le flux des futures normes à transposer, mais aussi le stock. « *Ce point est majeur, estime la CPME. Il devrait mettre fin à certains excès normatifs.* »

La dernière partie du projet de loi porte sur des mesures de simplification. Il s'agit à la fois de réduire le nombre de justificatifs à fournir pour certaines demandes, de pouvoir faire en ligne le maximum de démarches administratives, mais aussi de réduire les délais de réponse de l'administration. Pour tarir le stock de normes, le gouvernement compte aussi rédiger une circulaire s'inspirant du fameux « one-in, two-out » en vigueur au Royaume-Uni : une nouvelle norme introduite dans le droit entraîne la disparition de deux autres normes devenues obsolètes ou redondantes (lire ci-contre). Un principe dont l'application a toujours été repoussée jusqu'ici tant la suppression de normes, qui paraît pourtant consensuelle, bute le plus souvent sur l'opposition de nombreux lobbys.

Marie Bellan

L'OPINION – 26/07/2017

10 L'argent des députés ne fait pas leur bonheur



Notes de frais, réserve parlementaire... Le projet de loi de moralisation va contraindre les députés à renoncer, pour beaucoup à contrecœur, aux différentes enveloppes auxquels ils ont le droit

Les deux projets de loi de confiance dans l'action publique sont débattus depuis lundi à l'Assemblée nationale. La séance de mardi après-midi a été particulièrement agitée dans l'hémicycle. La semaine dernière, la commission des Lois a voté la suppression de l'indemnité

représentative des frais de mandats et de la réserve parlementaire. La disparition de cette cagnotte annuelle accordée aux députés fait l'objet des plus fortes crispations, des députés de l'opposition comme de La République en marche. Ces deux points cruciaux devraient être débattus à partir de mercredi.

Quand ils évoquent ce sujet, les députés le font toujours sous couvert d'anonymat. En « off », ils sont nombreux à estimer qu'ils ne sont pas assez rémunérés, à ne pas se satisfaire des 7 209 euros mensuels bruts qu'ils perçoivent. « Je gagne beaucoup plus en tant que chef d'entreprise qu'en tant que parlementaire », raconte un député de la majorité, qui dit ne pas s'en sortir avec un tel revenu pour subvenir à toutes ses dépenses fixes. Un autre : « Tout le monde le sait, il faudrait que les parlementaires soient mieux payés sinon les meilleurs d'entre nous partiront ».

En fait, beaucoup considèrent qu'il faudrait moins de députés mieux payés. « Il faut raisonner de manière globale, en fonction de l'ensemble des enveloppes des parlementaires », considère René Dosière, ancien député socialiste, qui s'est fait une spécialité de la dépense de l'argent public. Le projet de loi de confiance dans l'action publique passe justement au scanner l'argent des députés. Leur salaire restera tel quel. [Exit en revanche les deux autres enveloppes qui leur sont allouées](#) - l'indemnité représentative de frais de mandat (5 372 euros nets par mois) et la réserve parlementaire (130 000 euros par an), comme l'a voté la commission des Lois de l'Assemblée nationale la semaine dernière.

Choux gras. C'est le nerf du projet de loi : la suppression de cette cagnotte dont dispose annuellement chaque député et dans laquelle il peut piocher pour financer des associations et des collectivités dans leur circonscription. « C'est du clientélisme de saupoudrage. Les députés pensent qu'ils vont gagner des voix quand ils financent telle ou telle association », blâme le député MoDem de Savoie, Patrick Mignola. Depuis l'adoption des lois sur la transparence de la vie publique en 2013, la répartition de la réserve parlementaire est publiée sur [le site de l'Assemblée nationale](#). Les choix des députés font souvent les choux gras de la presse locale. Et cette cagnotte distribuée de manière discrétionnaire reste critiquée pour son opacité.

Mais sa suppression suscite une véritable fronde chez les parlementaires de tous bords. Les Républicains comme les socialistes s'y opposent. « Derrière ce procès en clientélisme se cache une conception très parisienne des choses. C'est méconnaître le rôle de la réserve, qui nous sert à payer le tatami d'un club de judo, la peinture d'un club de foot, ou le transport d'une sortie pédagogique d'une association... Au lieu de parler de clientélisme, je parlerais plutôt de reconnaissance de l'engagement bénévole », défend le député LR de la Manche, Philippe Gosselin, très remonté sur le sujet.

Même au sein de La République en marche, certains plaident pour le maintien de cette cagnotte annuelle, d'autant plus que sa suppression ne figurait pas dans le programme d'Emmanuel Macron. « Parce qu'il y a eu des excès, tout le monde veut l'interdire. Sauf qu'il y a un tissu associatif local et que c'est la survie des associations qui est en jeu », assume la députée LREM ex-écolo Barbara Pompili. « Paradoxalement, ce sont les nouveaux, les plus naïfs qui sont attachés à la réserve parlementaire », fait remarquer un novice de l'Assemblée.

« **Les scories de l'ancien régime** ». Pour tenter de calmer les ardeurs des députés, la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a indiqué que le gouvernement ne s'opposerait pas à la suppression de la réserve ministérielle, réclamée par plusieurs groupes d'opposition. Cette enveloppe annuelle de 5 millions d'euros, qui dépend du ministère de l'Intérieur, peut financer les projets de certaines collectivités locales qui en font la demande. « Ça n'est pas de même nature que la réserve parlementaire mais tant qu'on y est, si on peut faire disparaître tous les scories de l'ancien régime, allons-y », plaide un député de la majorité.

Finie aussi l'indemnité représentative des frais de mandats (IRFM). Jusque-là, les députés disposaient d'une enveloppe de 5 770 euros bruts par mois qu'il pouvait dépenser à l'envie sans jamais avoir à justifier d'aucun frais. L'enveloppe serait remplacée par un système de

remboursement en frais réels, comme le fait à peu près n'importe quel salarié dans une entreprise. C'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. « Il faut démystifier l'IRFM. La seule manière de le faire, c'est la transparence totale », plaide Mathieu Orphelin, député LREM de Maine-et-Loire.

Mais une fois encore, la disparition de cette enveloppe est mal vécue par nombre de députés, qu'il soit de l'opposition ou de la majorité. Le député du Calvados, Alain Tourret, dix ans de mandat au compteur, s'est offert malgré lui un buzz sur les réseaux sociaux en disant redouter, la semaine dernière en Commission des Lois, de « devoir aller au McDo ».

Il faut dire qu'avec ce projet de loi, il est demandé aux parlementaires de voter contre des outils dont ont largement bénéficié leurs prédécesseurs. Un exercice certes indispensable mais qui n'a pour certains rien de naturel. « En votant ces mesures, les parlementaires scient la branche sur laquelle ils sont assis. Donc c'est bien de le faire d'entrée de jeu, avant que chacun prenne de mauvaises habitudes », sourit un pilier du groupe LREM, comme pour justifier la volonté du gouvernement d'aller vite sur ces textes, quitte à frustrer une partie de la majorité. « C'est difficile d'être innovant avec des délais très courts », admet un député LREM. Les deux textes devraient être adoptés avant la fin de la session extraordinaire, début août, date à laquelle Emmanuel Macron pourra afficher cette promesse de campagne au tableau de chasse de son quinquennat.

Caroline Vigoureux

LE PARISIEN – 26/07/2017

11 Castaner sur la baisse de l'APL : « J'assume cette mesure qui peut paraître brutale »



Paris (VIIe), hier. « Je suis, comme le font les Anglo-Saxons, favorable à la publication de toutes les dépenses des ministres », affirme Christophe Castaner.

Le porte-parole du gouvernement dit ses vérités : polémique sur l'APL, moralisation de la politique, baisse de popularité de Macron et... réapparition de Hollande.

Christophe Castaner, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement, a reçu « le Parisien » hier, dans son ministère à deux pas de la « tour de contrôle » Matignon.

AIDES AU LOGEMENT

La baisse de 5 € de l'APL (aide personnalisée au logement) a suscité une levée de boucliers. Ferez-vous marche arrière ?

Christophe Castaner. Nous devons trouver 4,5 Mds€ d'économie pour ramener le déficit 2017 à 3 %. Nous nous sommes engagés envers les Français à ne pas augmenter les impôts. C'est un engagement fort qui implique de faire participer tous les ministères, même ceux qui sont prioritaires, à cet exercice de vérité budgétaire. Pour l'APL, ce qui est étonnant dans la polémique, c'est que le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, l'avait annoncé le 12 juillet à l'Assemblée et qu'il y avait déjà eu des arbitrages pour baisser l'APL sous le gouvernement précédent.

Dans nos colonnes, Christian Eckert, l'ancien ministre du Budget, a affirmé n'avoir jamais envisagé une baisse de l'APL. Qui croire ?

Dans la loi de finances initiale pour 2017, le précédent gouvernement avait décidé de baisser l'APL à hauteur de 150 M€ Au dernier moment, il a jugé la mesure impopulaire et ne l'a pas mise en œuvre... sauf qu'elle figure dans le budget 2017. Il y a une malhonnêteté à inscrire noir sur blanc une mesure dans la loi de finances sans prévoir comment on la finance.

Que répondez-vous à tous ceux qui dénoncent une mesure socialement injuste ?

Qu'il y a urgence. La décision de baisser de 5 € l'APL à l'ensemble des bénéficiaires représente une économie de 150 M€ sur les 18,4 Mds€ par an que coûte l'APL. J'assume le fait que ça peut paraître brutal, mais si on ne fait rien, on ne pourra pas payer l'APL à la fin de l'année. Voilà pourquoi nous engagerons dès l'automne une réforme de la politique du logement.

N'avez-vous pas sous-estimé le coût politique de cette mesure ?

La meilleure façon d'être populaire, c'est de ne rien faire ! Mais l'immobilisme, au bout d'un moment, vous le payez aussi. Je ne veux pas citer de chef d'Etat qui avait du mal à trancher... Nous avons décidé de faire des économies budgétaires plutôt que d'augmenter les impôts. Et, à chaque fois que vous faites des économies, vous faites des mécontents. Nous assumons ces choix car nous sommes résolu à appliquer le programme du candidat Macron qui a prévu 60 Mds€ de baisse des dépenses publiques.

POPULARITÉ EN BAISSÉ

François Hollande est sorti de son silence la semaine dernière : est-ce qu'aujourd'hui, comme le dit l'ancien président, ça va mieux ?

Oui. Notre situation économique est moins difficile aujourd'hui qu'elle a pu l'être ces dix dernières années, après la crise de 2008. Ça ne relève pas que de François Hollande mais, objectivement, c'est vrai. Reste que, sous le précédent quinquennat, on n'a jamais osé faire les réformes nécessaires pour faire bouger les lignes. Tout l'enjeu aujourd'hui, c'est d'assumer des réformes de structure qui peuvent être douloureuses : médiatiquement et sondagièrement douloureuses.

Que François Hollande mette en avant son bilan, ça vous agace ?

Ce n'est pas à moi de juger de l'œuvre de François Hollande.

Mais vous avez été dans sa majorité ?

Oui. Et il y a des points que je défends et d'autres pas. On a globalement toujours été dans l'immobilisme parce qu'il n'avait pas de majorité à l'Assemblée et qu'il n'avait pas été élu sur un programme de réformes. Par exemple, la différence entre Hollande et Macron, c'est que François Hollande n'avait pas été élu sur le projet politique de la réforme du travail. Emmanuel Macron, si. Les Français attendent qu'il aille au bout de ses réformes. En revanche, ils attendent de voir si ça va être efficace ou pas. Et ça ne sera pas efficace dès le mois d'octobre. Il faut un peu de temps.

Est-ce qu'il ne serait pas temps qu'il fasse « œuvre de pédagogie » et s'exprime ?

La question, c'est : doit-il redescendre dans l'arène médiatique ou pas ? Je sais votre impatience...

Mais vous, vous souhaitez qu'il s'exprime ?

Le président de la République a une vraie responsabilité pour donner du sens aux choses mais, aujourd'hui, il veut éviter d'être le commentateur des commentateurs. Le problème, c'est le sevrage. On est passé d'un président hyper communicant qui décrochait son téléphone très souvent pour parler aux journalistes à un président qui veut éviter d'être dans l'hypercommunication et le commentaire à chaud de l'actualité.

QUEL AVENIR POUR EN MARCHÉ ?

On dit des députés la République en marche (LREM) que ce sont, pour beaucoup, des députés godillots...

On n'est pas dans la caporalisation quand des néodéputés arrivent et accèdent à des postes à responsabilité à l'Assemblée.

Comment éviter que LREM devienne un parti classique ?

C'est dur. Pendant une campagne, vous êtes fusionnels. Et du jour au lendemain, vous devenez des députés super bosseurs qui passent donc beaucoup de temps à l'Assemblée nationale. Du coup, ils sont coupés de leur base et ils en souffrent. Ce passage est un vrai enjeu.

Qu'est-ce qui peut faire vivre LREM si ce n'est pas Emmanuel Macron ?

C'est le dépassement politique qu'a porté Emmanuel Macron mais c'est aussi le renouvellement politique suscité par les législatives. Macron, c'est le ciment.

Des Marcheurs contestent en justice les statuts du parti. Que traduit cette grogne ?

Rien. Sur 370 000 personnes, trente ont fait un recours. Ce sont trente adhérents qui ne sont pas représentatifs du mouvement, qui pour certains d'entre eux n'ont pas eu l'investiture pour être candidat aux législatives. Est-ce que cela doit être pris comme le révélateur d'un problème à LREM ? Non.

Dans le cadre de la moralisation, la réserve parlementaire va être supprimée. Et la garde des Sceaux a accepté un amendement pour la suppression de la réserve ministérielle. Dans quel but ?

Je suis pour la transparence totale de tout ce qui relève du personnel politique, dont les ministres. Je suis, comme le font les Anglo-Saxons, favorable à la publication de toutes les dépenses des ministres. Comme député, je l'avais fait. J'avais publié l'utilisation de mon IRFM (NDLR : indemnité de représentation et de frais de mandat) sur mon blog ainsi que ma déclaration de patrimoine.

Vous défendiez l'exigence d'un casier judiciaire vierge pour un candidat à toute élection. Mais cela vient d'être abandonné...

Emmanuel Macron en avait lancé l'idée lorsqu'il était candidat à la présidentielle lors d'un meeting à Strasbourg en octobre 2016. Tout le monde pensait alors qu'on visait Alain Juppé, mais ce n'était pas le cas. Il est question aujourd'hui d'établir une liste des délits qui empêcheraient une personne d'être candidate. Le gouvernement est ouvert. Mais l'exercice est compliqué car, par exemple, le harcèlement, qui est un vrai problème, entrerait dans le texte mais pas le détournement de fonds. C'est étrange et c'est la limite de l'énumération.

INTERNATIONAL

L'OPINION – 26/07/2017

12 Libye, crise migratoire, STX: le torchon brûle entre Rome et Paris



Les relations entre Paolo Gentiloni, le Président du conseil italien, et Emmanuel Macron se sont tendues ces dernières semaines.

En omettant d'associer l'Italie à son sommet sur la Libye, son ancienne colonie, Emmanuel Macron a aggravé les différends avec les responsables transalpins

Le Premier ministre libyen du gouvernement d'union nationale (GNA) reconnu par l'Onu, Fayez Seraj, et le chef militaire Khalifa Haftar, réunis près de Paris à l'initiative d'Emmanuel Macron, ont adopté mardi une déclaration commune en vue d'une sortie de crise, qui prévoit notamment un cessez-le-feu et l'organisation d'élections au printemps 2018. Dans une déclaration commune en dix points - agréée mais non signée par les deux parties - les deux dirigeants soulignent que la solution à la crise ne peut être que politique et passer par un processus de réconciliation nationale associant tous les Libyens.

« La France rejette les migrants et cherche à jouer un rôle dans la crise libyenne qu'elle a ouverte ». « Cocus et battus sur la Libye, Paolo Gentiloni [le Président du conseil italien] et Angelino Alfano [le ministre italien des Affaires étrangères], révoltez-vous ! ». Sans aller jusqu'à crier ouvertement leur colère à la manière de Bruno Vespa, journaliste vedette de RAI 1, chaîne de la télévision publique, sur son compte Twitter, [l'initiative d'Emmanuel Macron de réunir mardi, en région parisienne, les protagonistes de la crise libyenne](#) sans associer l'Italie, fait grincer des dents à Rome. « Il nous snobe. Nous n'avons pas été consultés », déplorent ainsi des sources diplomatiques citées par l'agence de presse Reuters.

Non seulement la Libye est une ancienne colonie italienne (1911-1943), mais c'est de là que partent la plupart des migrants arrivés par la mer ces dernières années sur les côtes de la péninsule transalpine. Le pays qui en a accueilli 181000 l'an dernier a enregistré encore plus de 93000 arrivées à la date du 25 juillet. Au bord de la saturation, [Rome se plaint depuis quelque temps du manque de solidarité de ses partenaires européens](#). La déception à l'égard d'Emmanuel Macron est d'autant plus grande que comme le rappelait l'ancien Président du conseil (2006-2008) Romano Prodi, dimanche dans les colonnes d'*Il Messaggero*, l'hôte de l'Élysée avait reconnu lors de sa rencontre avec Paolo Gentiloni que la France n'avait « pas écouté assez attentivement les cris de douleur venant de la Méditerranée ».

Trop de médiateurs. Accusé en Italie d'être le « principal responsable de la situation désastreuse que connaît la Libye » de par son intervention militaire en mars 2011, Paris a ajouté

l'insulte à l'injure en invitant le général Haftar alors que Rome, en pointe sur le dossier, soutient ouvertement le Premier ministre en place, Fayed Seraj, et la mission confiée au nouvel envoyé des Nations Unies, le franco-libanais Ghassan Salamé. « Il y a trop de formats ouverts en Libye, trop de médiateurs, trop d'initiatives, du Golfe à l'Egypte, l'Algérie et la Tunisie, l'Union européenne où chaque Etat membre défend ses intérêts : il est nécessaire d'unifier les efforts et de les concentrer sur Salamé qui risque d'être délégitimé si tout le monde vaque à ses affaires », déplore ainsi Angelino Alfano, dans un entretien paru, mardi matin, dans *La Stampa*.

Si les Italiens ne se font guère d'illusions sur le fait que chacun défend ses intérêts nationaux, la cote d'Emmanuel Macron est en chute libre. « Il y a quelques semaines, nous avons accueilli avec un grand soulagement (sa) victoire, un soulagement justifié par les dangers évités mais surtout par l'esprit de coopération européenne et de reprise économique contenu dans son programme. Mais les déclarations et les décisions du nouveau Président nous obligent à réfléchir sur son inquiétante stratégie », continue Romano Prodi dans sa tribune libre.

Et de lister tous les différends qui se sont accumulés entre Paris et Rome, avec l'absence de rééquilibrage de la politique européenne de la France qui continue de tourner autour d'un axe avec l'Allemagne, la marginalisation de l'Italie et [le patriotisme économique affiché par le gouvernement français dans le dossier STX](#), pour éviter que les ex-chantiers de l'Atlantique ne tombent totalement dans l'escarcelle de l'Italien Fincantieri. « Je souligne la singularité de cette affaire parce que ces dernières années, nos cousins transalpins ont acheté la moitié de l'Italie sans avoir soulevé la moindre objection de notre gouvernement », écrit Romano Prodi qui fut aussi Président de la Commission européenne (1999-2004)...

Gilles Sengès

LES ECHOS – 26/07/2017

13 Démocrates et républicains font front commun contre Trump



Les parlementaires, lassés des scandales à répétition de la présidence Trump, se sont ligüés contre leur président,

démocrates et républicains votant main dans la main.

Les parlementaires ont voté de nouvelles sanctions, ce mardi, contre la Russie. Malgré les divisions des Républicains, le Sénat a également approuvé l'ouverture du débat sur l'abrogation d'Obamacare.

La rupture entre Donald Trump et les républicains semble bel et bien consommée. Fatigués des scandales quasi-hebdomadaires qui frappent le président et son clan (lire ci-dessous), ceux-ci n'hésitent plus à bafouer son autorité. Ils en ont donné une nouvelle preuve mardi, en approuvant de nouvelles sanctions contre la Russie - sans concertation avec la Maison-Blanche - et en montrant un enthousiasme très modéré à l'idée d'abroger le système d'assurance-santé mis en place il y a sept ans par leur grand adversaire de l'époque, Barack Obama.

Cette idée n'était pas officiellement abandonnée mardi soir. Un vote a même eu lieu pour autoriser la réouverture des débats. La situation semblait tellement désespérée que le parti républicain a demandé à John McCain - victime d'un cancer du cerveau parmi les plus mortels qui soient - de se rendre au Congrès pour apporter sa voix. Mais cela n'a pas suffi : il a aussi fallu que le vice-président Mike Pence soit appelé en renfort pour casser l'égalité entre les « pour » et les « contre » (50 voix chacun). Un nouveau texte sera donc examiné prochainement, sans que personne ne puisse dire ce qu'il contiendra.

A ce stade, nul ne se fait plus d'illusion sur la capacité des républicains à honorer leur promesse, y compris parmi les caciques du parti : « *Ils n'abrogeront pas l'Obamacare car les Américains s'y sont habitués* », a lâché la semaine dernière John Boehner, ex-**chef de file** du Parti républicain au Congrès. « *Ils ne pourront que corriger des aspects à la marge, en baissant les taxes notamment* », a-t-il ajouté lors d'une réunion à huis clos. La droite modérée n'a ainsi aucune envie de priver 32 millions d'Américains de couverture santé.

Peu d'illusions

C'est une humiliation pour Donald Trump, qui n'a jamais déployé autant d'énergie que sur ce dossier-là, dans l'espoir d'honorer sa principale promesse de campagne. Il n'a pas de mots assez durs pour qualifier ces républicains qui réclament la suppression de l'Obamacare depuis sept ans mais renoncent quand l'occasion leur est donnée de le faire : « *Après sept ans de discours, voyons si les républicains passent enfin à l'action !* », a-t-il lancé mardi sur Twitter. Le président menace de punir les rebelles, via des campagnes publicitaires lors des élections législatives de 2018.

Les parlementaires ont voté un autre texte mardi soir, qui a tout pour contrarier la Maison-Blanche. Républicains et démocrates ont ainsi dépassé leurs clivages politiques pour adopter de nouvelles sanctions contre la Russie. Les parlementaires de tous les bords semblent ainsi faire front commun contre Donald Trump, suite aux messages accablants qui ont été échangés entre son clan et la Russie pendant la campagne. Ils ont même profité de ce texte pour réduire les pouvoirs de la Maison-Blanche : celle-ci ne pourra plus lever lesdites sanctions sans accord du Congrès - un garde-fou qui n'avait jamais été envisagé sous l'ère Obama et qui en dit long sur le degré de confiance entre les deux pouvoirs ! Donald Trump a tenté de faire supprimer cette disposition, en vain. La Maison-Blanche, qui tente de faire contre mauvaise fortune bon cœur, a finalement indiqué qu'elle approuvait le texte.

C'est une petite victoire pour les républicains, qui rentreront dans leur circonscription cet été avec la satisfaction d'avoir au moins voté un texte. Un veto de Donald Trump n'est pas totalement exclu. Mais compte tenu des soupçons de collusion avec la Russie, il est peu probable qu'il en prenne le risque.

Vidéo : <https://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/030464964521-democrates-et-republicains-front-front-commun-contre-trump-2104228.php>

Lucie Robequain

LE FIGARO – 26/07/2017

14 Enquête sur l'affaire russe: le clan Trump assiégé



VIDÉO - Le Congrès américain a commencé à interroger le premier cercle du président afin de faire la lumière sur ses liens avec Moscou.

Conjuration ou malencontreuse péripétie d'une élection chaotique? Sénateurs et représentants américains veulent faire la lumière sur une réunion tenue le 9 juin 2016, dans les entrailles de la Trump Tower, entre conseillers proches du candidat républicain et émissaires du gouvernement russe. Le but apparent de cette rencontre confidentielle divulguée le 8 juillet par le *New York Times* : négocier la diffusion d'informations compromettantes visant à torpiller la candidature de la démocrate Hillary Clinton, honnie par le président russe Vladimir Poutine. [Les participants?](#) Face à l'avocate russe Natalia Veselnitskaya et au lobbyiste Rinat Akhmetshin, tous deux présumés proches des services de renseignements russes, se trouvaient le fils aîné du futur président, Donald Trump Jr en personne, ainsi que [l'éphémère directeur de campagne Paul Manafort](#) et le gendre préféré devenu conseiller présidentiel, Jared Kushner.

Tous trois se retrouvent sous le feu de ces «projecteurs» médiatiques que le discret Kushner évite comme la peste, après avoir accepté, contraints et forcés, de répondre aux convocations parlementaires. Après les apparitions [à huis clos de Jared Kushner lundi et mardi](#), c'est au tour ce mercredi de Manafort et «Donny» Trump Jr de passer sur le gril. Selon leurs vœux, ces auditions se dérouleront elles aussi à huis clos, mais un passe-droit accordé à Kushner n'a pas été consenti à Manafort: mardi, la commission judiciaire du Sénat a émis un mandat de comparution à son encontre, l'obligeant à témoigner sous serment et en personne, alors qu'il espérait se contenter d'une simple retranscription de son audition ce mardi devant la commission sénatoriale du renseignement.

Cet acharnement parlementaire au cœur de l'été traduit l'attention portée au rôle central que pourrait avoir joué Manafort. Organisateur officiel du meeting, Donald Trump Jr peut également se faire du souci. Une cascade de courriels échangés en amont avec un intermédiaire révèle sa réaction enthousiaste à la perspective d'obtenir par un tel biais des données accablantes sur Clinton. «J'adore», écrivait-il alors en guise de blanc-seing.

Lundi, Jared Kushner affirmait candidement être entré dans cette réunion sans en avoir étudié préalablement la teneur, avant de s'en extraire au bout de dix minutes en prétextant un appel urgent. Il nie avoir jamais «recherché la moindre collusion» et assure ne connaître «personne» au sein de l'équipe Trump qui ait pu y recourir. Soupçonné de non-déclaration d'activités de lobbying au bénéfice de puissances étrangères et d'endettement auprès de banques russes, Manafort devait fournir aux édiles les notes prises durant ladite rencontre, ainsi que l'ont promis ses avocats et ceux de Donald Trump Jr.

«Canal» occulte

Pour le FBI, le procureur spécial Robert Mueller ainsi que le Congrès, cette compilation de témoignages vise à établir in fine si le président lui-même avait été mis au courant de la réunion avec Veselnitskaya et s'il aurait validé personnellement l'activation de ce «canal» occulte. «Pointe minuscule d'un très gros iceberg, écrit Max Boot dans la revue *Foreign Policy*, la réunion du 9 juin pourrait bien devenir celle qui coulera l'USS Trump», suggérant l'éventualité d'une procédure de destitution présidentielle au Congrès.

Les présomptions en ce sens existent: le 7 juin, deux jours avant la fameuse entrevue, Donald Trump affirmait qu'il allait bientôt prononcer un discours «très, très informatif et intéressant» sur «ce qui se passe autour des Clinton». La collusion a-t-elle eu lieu, malgré les énergiques dénégations du clan Trump, selon lequel cette rencontre n'aurait abouti à rien de concret? Quelques semaines plus tard, WikiLeaks publiait des milliers de courriels internes au Parti démocrate, révélant les tensions entre partisans de Hillary Clinton et ceux de son rival de gauche, Bernie Sanders.

Le Sénat vote l'ouverture du débat sur l'abrogation d'Obamacare

Le Sénat américain a voté mardi de justesse pour ouvrir le débat sur l'abrogation d'Obamacare, entamant plusieurs jours de discussions sur un dossier qui divise la majorité républicaine depuis des mois. C'est une première victoire pour le président Donald Trump, qui avait sommé les sénateurs de son camp de taire leurs différences et d'avancer sur cette réforme enlisée depuis des mois. «C'était un grand pas», s'est réjoui le président au cours d'une conférence de presse. «Je veux féliciter le peuple américain, parce que nous allons vous donner une belle couverture santé et nous allons nous débarrasser d'Obamacare, qui franchement aurait dû être éliminée il y a longtemps», a-t-il ajouté.

Les sénateurs ont voté par 50 voix contre 50, le vice-président Mike Pence venant apporter la 51^e voix décisive, comme le lui permet la Constitution en cas d'égalité. Peu auparavant, une vingtaine de personnes présentes dans les galeries du public ont tenté d'interrompre le scrutin, scandant «Tuez la proposition de loi, pas nous!» ou «Honte!», avant d'être expulsées par les policiers du Capitole. Cette étape franchie, la route reste longue pour les opposants à Obamacare. Vingt heures de débat commenceront mardi dans la Chambre Haute du Congrès. Plusieurs votes auront lieu à l'issue pour tenter d'adopter une abrogation sèche, ou une abrogation associée à un remplacement simultané de la loi démocrate de 2010 par une réforme d'inspiration républicaine, et dont les contours restent mystérieux.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/international/2017/07/25/01003-20170725ARTFIG00296-la-famille-trump-happee-par-l-affaire-russe.php>

Maurin Picard

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

